

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1978

29 juillet 2014

SOMMAIRE

Accenture (Luxembourg), société à res-	Goodman Teal Logistics (Lux) S.à r.l 94942
ponsabilité limitée94905	Grecian Sun & Sea S.A 94904
Brennate Management S.à r.l/B.V 94908	Grecian Sun & Sea S.A 94905
Discovery Group of Funds94928	GREENCAGE S.A. Société de Titrisation
Electrade S.A94904	94903
Febbex S.A	Green Electricity Master Invest 94898
Flanagan S.A., SPF94898	Grosvenor 49 S.à r.l 94942
Fourpoints Invest S.A 94907	GSLP I Offshore B S.à r.l 94940
François 4494906	GSLP I Onshore S.à r.l94944
Fredinvest S.A	Guyana Holding S.à r.l94898
Frena Ultimate Holdings S.à r.l 94906	Guyana Holding S.à r.l94898
Freo Management S.à r.l94906	GWM Holding S.A
GACEREF Luxco Austria/Belgium S.à r.l.	HayFin Ruby II Luxembourg SCA 94944
94901	H&F Luxembourg 1 S.à r.l 94905
GACEREF Luxco Germany S.à r.l 94943	HGV-LUX Hörgeräte Vertriebs A.G 94903
GACEREF Luxco Netherlands S.à r.l 94903	Hôtel Royal S.A94907
GADD & Cie Luxembourg SA 94901	Husky Injection Molding Systems Luxem-
Gaheraupa S.A 94900	bourg Capital S.à r.l94908
GAMCO International SICAV 94902	Husky Injection Molding Systems Luxem-
Gartenbau Leufgen GmbH 94899	bourg Finance S.à r.l94908
Gateway Investment94904	Husky Injection Molding Systems Luxem-
Gazebo S.A 94902	bourg Holdings S.à r.l94908
Gazebo S.A 94899	Ikano Capital S.A 94943
Gazprom Neft International S.A 94907	Invista European RE Lutterberg PropCo
G.C.M. International S.A 94898	S.à r.l
G.C.M. International S.A 94900	NorCab 2 Sàrl94900
Générale Plastique Sàrl94900	OCM Luxembourg Serviced Apartments
Generas S.A	Holdings S.à r.l
Gerlach Investments S.à r.l 94906	Patron Snowdon S.à r.l 94930
Ghezz Textiles S.A94899	SIGNA Prime Luxembourg Holding S.à r.l.
Global Hotels & Resorts Real Estate Hol-	Smark
dings S.A	
Global Sporting Rights Investments S.à r.l.	UBS (Lux) Real Estate Funds Selection 94902
94899	Weaving Holding S.A. 94903 White Café 94902
Goldman Sachs Lux Investment Funds 94904	
Good Company Sàrl94899	Z Men S.à r.l
Goodman Peppermint Logistics (Lux) S.à	

r.l.94940



Green Electricity Master Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014072988/10.

(140086036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 114.457.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014072990/11.

(140086230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 114.457.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014072991/11.

(140086231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

G.C.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.890.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074688/10.

(140087494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Flanagan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLANAGAN S.A. SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014074680/12.

(140087628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Gartenbau Leufgen GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 15, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 158.368.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014072992/10.

(140085646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Ghezz Textiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 87.463.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Signature

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2014072995/12.

(140085731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Good Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 15, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 156.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE GERANT

Référence de publication: 2014074697/10.

(140087924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Global Sporting Rights Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074696/10.

(140087525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Gazebo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 56.040.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2014074719/12.

(140087923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Invista European RE Lutterberg PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.735.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014073836/10.

(140087137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

NorCab 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.940.250,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 113.736.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 782

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NorCab 2 S.à r.l.

Marielle Stijger

Manager A

Référence de publication: 2014073991/14.

(140086666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

G.C.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.890.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074689/10.

(140087495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Gaheraupa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 75.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074712/10.

(140088160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Générale Plastique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 24.474.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074720/10.

(140088289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



SIGNA Prime Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.801.

Auszug aus dem schriftlichen Kauf-und Abtretungsvertrag der Gesellschaft vom 28. April 2014

Aufgrund eines Kauf- und Abtretungsvertrags über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 28. April 2014 haben sich folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- SIGNA Prime Luxemburg S.à r.l., eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxemburg unter der Nummer B 164.964 hält mit Wirkung zum 28. April 2014 an der Gesellschaft folgende Anteile: 0 Anteile
- SIGNA Holding GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach österreichischen Recht mit Sitz in Freyung 3, A-1010 Wien, eingetragen im Firmenbuch der Stadt Wien unter der Nummer FN 191343 m, hält mit Wirkung zum 28. April 2014 an der Gesellschaft folgende Anteile: 12.500 Anteile

Référence de publication: 2014074212/17.

(140087049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Smark, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7594 Beringen, 17, rue des Noyers.

R.C.S. Luxembourg B 146.251.

J'ai l'honneur et le regret de vous informer que j'ai pris la décision de démissionner des fonctions de Gérant de la Société Smark Sarl immatriculée au registre du commerce société Luxembourg sous le numéro B146251 et ce à compter du 30 décembre 2012.

Lynx Finances Group, Ltd Suite 2208, 22/F., Tower 1, Times Square, 1 Matheson Street, Causeway Bay, Hong Kong Jacques Gaston Michel Sordes, Dit Jack Michael Sword Né le 17 novembre 1947 à Courbevoie, France

Référence de publication: 2014074214/15.

(140086388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

GADD & Cie Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074711/9.

(140087700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

GACEREF Luxco Austria/Belgium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, Boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 159.026.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 23 avril 2014 que:

- Le siège social de la Société a été transféré au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074708/13.

(140087648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



UBS (Lux) Real Estate Funds Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.419.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mai 2014

EST nommé avec effet au 15 mai 2014

Mr Jorgen HANSEN, président du conseil d'administration

33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Pour UBS (Lux) Real Estate Funds Selection

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Francesco MOLINO / Guillaume ANDRE

Director / Director

Référence de publication: 2014074276/17.

(140086755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

White Café, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 177.208.

Depuis le 21 mai 2014, les 500 parts sociales représentant 100% du capital de la société sont détenues par Monsieur Yonathan Engel qui est aussi, depuis le 30 mars 2014, le gérant unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour White Café SARL

Référence de publication: 2014074303/11.

(140086855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

GAMCO International SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074714/9.

(140087612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Gazebo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 56.040.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 5 mai 2014

Le siège social est transféré au 24, rue Astrid à L-1143 Luxembourg

Fortunato CAUZZO et Mohammed KARA sont démissionnaires de leurs mandats d'administrateurs. Xavier SOU-LARD, né le 14.08.1980 à Chateauroux et Eric TAZZIERI, né le 03.07.1976 à Ougrée, tous avec Adresse professionnelle 24, rue Astrid à L-1143 Luxembourg sont nommés Administrateurs en remplacement.

MATRICE INTERNATIONAL SA, démissionnaire de son mandat de Commissaire aux comptes est remplacé par FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS, RCSL n° B177770, 10A rue Henri SCHNADT à L-2530 Luxembourg.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Référence de publication: 2014074718/17.

(140087922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Weaving Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.578.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074309/10.

(140087302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Z Men S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.350,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 122.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Z MEN Sàrl

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014074318/11.

(140087328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

GACEREF Luxco Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 159.027.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 23 avril 2014 que:

- Le siège social de la Société a été transféré au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074710/13.

(140087646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

GREENCAGE S.A. Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.441.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Greencage S.A. Société de Titrisation

Signature

Référence de publication: 2014074734/11.

(140088319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

HGV-LUX Hörgeräte Vertriebs A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074761/9.

(140088037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



GWM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 174.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mai 2014. Pour copie conforme

Référence de publication: 2014074748/11.

(140087512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Electrade S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 111.642.

Je soussignée Marie-Thérèse Gandou, domiciliée au 56a rue du cimetière L-7313 Heisdorf, déclare par les présentes démissionnée comme Liquidatrice De la société Electrade SA, immatriculée au registre sous le numéro B111642 Fait au Luxembourg, le lundi 26 mai 2014.

Marie-Thérèse Gandou.

Référence de publication: 2014074355/10.

(140086838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Grecian Sun & Sea S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.521.

La société SOFINEX S.A., 21, boulevard de la Pétrusse, RCS Luxembourg B46699 résilie avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme GRECIAN SUN & SEA S.A., située jusqu'alors au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg B74521

Luxembourg, le 26 mai 2014.

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014074732/12.

(140088077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Goldman Sachs Lux Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.126.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074728/10.

(140088506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Gateway Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 148.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014074717/11.

(140088263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Generas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.046.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 12 mai 2014

Cinquième résolution

Nomination du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de nommer Deloitte Audit S.à.r.l., demeurant au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et portant le n° de RCS Luxembourg B 67895, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015 approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

GENERAS S.A.

Référence de publication: 2014074722/17.

(140088413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée. Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 30.020.

En date du 24 janvier 2013, le conseil de gérance a décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes clos au 31 août 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014074376/15.

(140088390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

H&F Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 134.103.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014074749/10.

(140088239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Grecian Sun & Sea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 74.521.

Par la présente, nous démissionnons de notre poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat de la société GRECIAN SUN & SEA S.A., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg inscrite au RCS Luxembourg B74521.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

FIDEX AUDIT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014074733/12.

(140088290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



François 44, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014074667/10.

(140087811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Frena Ultimate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.068.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Mai 2014.

Frena Ultimate Holdings S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2014074669/14.

(140088397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Freo Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 183.332.

Freo Group S.à r.l. mit Firmensitz EBBC 6d, route de Treves, 2633 Senningerberg, Luxemburg hat zum 13.05.2014, 126 Anteile an der Gesellschaft Freo Management S.à r.l. an die Gesellschaft Connaught Hill Investments S.à r.l. mit Sitz in 6d route de Treves, L - 2633 Senningerberg verkauft.

Freo Group S.à r.l.

Référence de publication: 2014074670/13.

(140087515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Gerlach Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.073.

Extrait sincère et conforme des résolutions de l'associé unique du 27 mai 2014.

Il résulte des résolutions que M. Eddy Dôme, né le 16 août 1965 à Waremme, Belgique et résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B avec effet à la date des résolutions et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Gerlach Investments S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane Hépineuze

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2014074694/17.

(140088215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Gazprom Neft International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 154.621.

Décisions prises par le conseil d'administration en date du 2 avril 2014

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de la société Gazprom Neft International S.A. se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 2 avril 2014.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Eriks Martinovskis et Monsieur Jean-Christophe Dauphin, gérants de la société Gazprom Neft International S.A., se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 2 avril 2014.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Gazprom Neft International S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014074691/17.

(140087572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Febbex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 74.832.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014074673/12.

(140087762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Fourpoints Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.765.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 16 mai 2014

L'Assemblée Générale a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale nomme comme nouvel administrateur Monsieur Renaud Jamar de Boisée, demeurant à B-4000 Liège, Rue Saint-Laurent, 258, avec effet rétroactif au 29 avril 2014 et pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014074682/13.

(140087543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Hôtel Royal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.228.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2013 à 15.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle, pour une période d'un an, le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014074765/12.

(140088449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.



Husky Injection Molding Systems Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 570.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 174.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074756/10.

(140087469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.060.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 160.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074757/10.

(140087483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 522.500,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 166.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074755/10.

(140087519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Brennate Management S.à r.l../B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 188.700.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty second day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aloysius Paulus Maria van Gaal, born on August 8, 1951, in Amsterdam, the Netherlands and with professional address at Zuiderhout 30, 1695 AS Blokker, the Netherlands,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of power of attorney given under private seal,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Brennate Management B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated on May 25, 1994, under Dutch law, having its official seat at Avenhorn, the Netherlands and having its office address at Zuiderhout 30, 1695 AS Blokker, the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce in the Netherlands under number 802301563 (the Company).

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:



- I. that four hundred (400) shares representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company are represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereinafter reproduced;
- II. that by a resolution of the management board of the Company validly adopted on May 6, 2014, the Company resolved to transfer its principal place of business, principal establishment, central administration and place of effective management (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof;
- III. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of May 5, 2014, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital (and share premium, if any) of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;
- IV. that it further results from a certificate dated May 5, 2014, issued by the management of the Company that among others the net worth of the Company is estimated to be at least equal to one million six hundred sixty six thousand five hundred sixty two Euro (EUR 1,666,562) and that since the date of the balance sheet and as of May 5, 2014, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of May 5, 2014 has become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;
 - V. that the agenda of the meeting is the following:
- 1. Transfer of the principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;
 - 2. Approval of the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company;
- 3. Setting the principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) of the Company at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 4. (i) Acknowledgement that the Company remains to have its official seat in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company and transfers its principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management in the Grand Duchy of Luxemburg, and, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), it becomes a Luxembourg company; (ii) approval that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée and amendment to the Company's articles of association;
- 5. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Law;
- 6. Appointment of Joost Anton Mees, born on September 27, 1978, in Delft, the Netherlands and with professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Management Board member A of the Company, Robert van 't Hoeft, born on January 13, 1958, in Schiedam, the Netherlands and with professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Management Board member A of the Company and Edward Hendrik Vermeer, born on May 15, 1963, in Rotterdam, the Netherlands, with professional address at 38 an der Strachen, L- 7362 Helmdange, Grand Duchy of Luxembourg, as Management Board member B of the Company, as of the date hereof and for an indefinite period of time;
 - 7. Granting of power of attorney; and
 - 8. Miscellaneous.
 - VI. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) of the Company from Zuiderhout 30, 1695 AS Blokker, the Netherlands to 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect as per the present notarial deed and without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company as of May 5, 2014.



Third resolution

The Sole Shareholder resolves to set the principal place of business, principal establishment, central administration and effective place of management (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) of the Company at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) although the Company remains to have its official seat in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company, the Company now has its second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) pursuant to article 159 of the Law, the Company has obtained the Luxembourg nationality and is subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company shall operate in the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to proceed to the amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION:

1. Definitions.

- 1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:
- (a) Offeror: has the meaning assigned thereto in Article12.2.
- (b) Share: a share in the capital of the Company;
- (c) Shareholder: a holder of one or more Shares;
- (d) General Meeting: the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote and usufructuaries and pledgees with voting rights, or a meeting of Persons with Meeting Right (as the case may be);
 - (e) Management Board: the management board of the Company;
 - (f) Subsidiary:
- (i) a legal person in which the legal person or one or more of its subsidiaries, pursuant to an agreement with other persons entitled to vote or otherwise, can exercise, solely or jointly, more than one half of the voting rights at a general meeting; or
- (ii) a legal person of which the legal person or one or more of its subsidiaries is a member or shareholder and, pursuant to an agreement with other persons entitled to vote or otherwise, can appoint or dismiss, solely or jointly, more than one half of the directors or officers or of the supervisory board members, also if all persons entitled to vote were to cast their vote.
 - (g) Interested Parties: has the meaning assigned thereto in Article 12.2;
- (h) in writing: by letter, by telecopier, by e-mail, or by a legible and reproducible message otherwise electronically sent, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;
- (i) Distributable Equity: the part of the Company's equity which may be distributed to the Shareholders pursuant to the Law;
 - (j) Company Body: the Management Board or the General Meeting;
- (k) Persons with Meeting Right: a Shareholder, and any usufructuary or pledgee with voting rights in respect of one or more Shares and/or Meeting Right;
- (I) Meeting Right: the right to attend the General Meeting and to address the meeting in person or through a representative authorized in writing, and the other rights designated by Law to persons to which Meeting Right is attached;
- (m) Law: any applicable law or regulation in the Netherlands and/or the Grand-Duchy of Luxembourg, as the case may be.
- 1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

2. Name, official seat and duration.

- 2.1 The Company is a private limited liability company and its name is: Brennate Management S.à r.l./B.V.
- 2.2 The official seat of the Company is in Avenhorn, the Netherlands.
- 2.3 The principal place of business, principal establishment, central administration and place of effective management of the Company is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.4 The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.5 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3. Objects.

3.1 The objects of the Company are:



- (a) to assist, guide and train athletes in a professional manner and to give lectures in that respect;
- (b) to acquire, alienate, manage and exploit registered property and items of property in general;
- (c) to acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin; and
- (d) to prepare and execute pension schemes as well as to enter into life insurance agreements, annuity agreements and similar agreements, provided that such acts shall not result in the Company being an (life)insurer (levensverzekeraar) within the meaning of article 1:1 of the Dutch Financial Supervision Act (Wet op het financial toezicht).
- 3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its Subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Share capital.

- 4.1 The issued capital of the Company equals eighteen thousand euro (EUR 18,000.00) and is divided into four hundred (400) Shares with a nominal value of forty five euro (EUR 45.00) each
 - 4.2 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.
- 4.3 Towards the Company, the Shares are indivisible. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

5. Register of Shareholders.

- 5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to state his address to the Company in writing.
- 5.2 The Management Board shall keep a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of acknowledgement by or serving upon the Company and the nominal value paid in on each Share stating that the full nominal amount has been paid in.
- 5.3 The names and addresses of pledgees and usufructuaries of Shares shall also be entered into the register of Shareholders, showing the date on which they acquired the right and the date of acknowledgement by or serving upon the Company.
- 5.4 On application by a Shareholder or a pledgee or usufructuary of Shares, the Management Board shall furnish an extract from the register of Shareholders, free of charge, insofar as it relates to the applicant's rights in respect of a Share.
- 5.5 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorized to represent the Company.
- 5.6 The Management Board shall make the register available at the Company's principal establishment, central administration and place of effective management in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

6. Issuance of Shares.

- 6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting, taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.
 - 6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.
- 6.3 The provisions of Articles 6.1 and 6.2 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for Shares, but do not apply to the issuance of Shares to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.
- 6.4 The issue of Shares shall furthermore require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary officiating in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.



7. Rights of Pre-emption.

- 7.1 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of preemption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the provisions of Articles 7.2, 7.3 and 7.4 Shareholders shall have a similar right of preemption if rights are granted to subscribe for Shares.
- 7.2 Shareholders shall have no right of pre-emption on Shares which are issued to employees of the Company or of a Subsidiary.
 - 7.3 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting.
- 7.4 Shareholders shall have no right of pre-emption in respect of Shares which are issued to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

8. Payment on Shares.

- 8.1 The full nominal value of each Share and any share premium relating thereto must be paid upon issuance.
- 8.2 Payment on a Share must be made in cash insofar as no non-cash contribution has been agreed on. Payment in foreign currency may only be made with the approval of the Company and with due observance of the relevant provisions of the Law.

9. Own Shares.

- 9.1 When issuing Shares, the Company may not subscribe for its own Shares.
- 9.2 The Company may acquire fully paid-in Shares, subject to the relevant provisions of, and with due observance of the limitations prescribed by, the Law.
- 9.3 The Company may grant loans with a view to a subscription for or an acquisition of Shares, to the extent permitted by the Law.

10. Reduction of the Issued Capital.

- 10.1 The General Meeting may resolve to reduce the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg and a deed of amendment of these articles of association, to be executed before a notary registered in the Netherlands.
- 10.2 The reduction of the Company's issued capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the relevant provisions of the Law.
- 10.3 The notice of a General Meeting at which a resolution to reduce the Company's issued capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

11. Transfer of Shares.

- 11.1 The transfer of Shares shall require a notarial deed in the Netherlands, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.
- 11.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the transferred Share(s) can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

12. Blocking Clause (offer to co-Shareholders).

- 12.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 12, unless (i) all co-Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by Law to transfer his Shares to a former Shareholder.
- 12.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (Offeror) shall first offer to sell such Shares to his co-Shareholders. Such offer shall be made by the Offeror by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer. Within two weeks of receipt of this notification, the Management Board shall give notice of the offer to the co-Shareholders. Co-Shareholders interested in purchasing one or more of the Shares on offer (Interested Parties) must notify the Management Board within one month after said notices from the Management Board have been sent; notifications from co-Shareholders received later shall not be taken into account. If the Company itself is a co-Shareholder, it shall only be entitled to act as an Interested Party with the consent of the Offeror.
- 12.3 The price at which the Shares on offer can be purchased by the Interested Parties shall be mutually agreed between the Offeror and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Luxembourg Chamber of Commerce. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.



- 12.4 Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares on offer they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.
- 12.5 If the Interested Parties wish to purchase more Shares in the aggregate than have been offered, the Shares on offer shall be distributed among them. The Interested Parties shall determine the distribution by mutual agreement. If they do not reach agreement on the distribution within two weeks from the notice to the Management Board referred to in Article 12.4, the Shares on offer shall be distributed among them by the Management Board, as far as possible in proportion to the shareholding of each Interested Party at the time of the distribution. However, the number of Shares on offer allocated to an Interested Party cannot exceed the number of Shares he wishes to purchase.
- 12.6 The Offeror may withdraw his offer up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the Shares on offer and at what price.
- 12.7 If it is established that none of the co-Shareholders is an Interested Party or that not all Shares put on offer shall be purchased for payment in cash, the Offeror may freely transfer the total number of the Shares on offer, and not part thereof, up to three months thereafter.
- 12.8 All notifications and notices referred to in this Article 12 shall be made by certified mail or against acknowled-gement of receipt. Each time the Management Board receives such notification or notice, it shall immediately send a copy thereof to the Offeror and all Interested Parties (with the exception of the sender), unless indicated otherwise hereinabove.
- 12.9 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:
 - a. the Offeror if he withdraws his offer;
- b. the Offeror for one half and the buyers for the other half, provided that if the Shares are purchased by one or more Interested Parties, each buyer shall contribute to such cost in proportion to the number of Shares purchased by that buyer;
 - c. the Company if the offer has not been accepted in full or only in part.
- 12.10 In the event of (i) application of the regulation on the restructuring of debts of a natural person in respect of a Shareholder, (ii) suspension of payments or bankruptcy of a Shareholder, (iii) the appointment of a custodian to administer the affairs of a Shareholder, (iv) a court decision pursuant to which one or more assets of a Shareholder are placed under curator ship as a result of his physical or mental condition, or (v) the death of a Shareholder, the Shares of such Shareholder must be offered for sale in accordance with the foregoing provisions of this Article 12. The offer must be made within three months after the relevant event has occurred and the offer cannot be withdrawn. If, after one month has lapsed following the offer, it is established that none of the co-Shareholders is an Interested Party or that not all of the Shares on offer are purchased for payment in cash, the Shareholder concerned or his successor in title (if applicable) may retain his Shares.

If the offer is not made within said term of three months, the Company shall irrevocably be empowered to make such offer and, if all Shares on offer are purchased, to transfer such Shares to the purchaser or purchasers. In that event, the Company shall pay the purchase price to the entitled party, after deduction of the expenses chargeable to him. If the Company makes the offer, the Management Board shall immediately give notice thereof to the Shareholder concerned (or his successor in title).

12.11 The preceding provisions of this Article 12 shall apply by analogy to rights to subscribe for Shares and rights of pre-emption.

13. Pledge and Usufruct.

- 13.1 The provisions of Article 11 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in Share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.
- 13.2 On the creation of a right of pledge in a Share and on the creation or transfer of a usufruct in a Share, the voting rights attributable to such Share may not be assigned to the pledgee or the usufructuary.

14. Management Board Members.

14.1 The Management Board shall consist of one or more members A and one or more members B. The number of Management Board members shall be determined by the General Meeting.

Both individuals and legal entities can be Management Board members.

- 14.2 Management Board members are appointed by the General Meeting for an indefinite period.
- 14.3 A Management Board member may be suspended or dismissed by the General Meeting at any time and without cause
- 14.4 The authority to establish a remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting.



15. Duties and Decision-making of the Management Board.

- 15.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company. In performing their duties the Management Board members shall act in accordance with the interests of the Company and the enterprise connected with it.
- 15.2 All resolutions of the Management Board shall be adopted by more than half of the votes cast. All resolutions of the Management Board shall be adopted by more than half of the managers present or represented, provided that if the General Meeting of Shareholders has appointed one or several Management Board member A and one or several Management Board member B, at least one (1) Management Board member A and one (1) Management Board member B shall vote in favor of the resolution.

In the case of a plurality of members of the Management Board, written notice of any meeting of the Management Board will be given to all members, in writing, at least twenty-four (24) hours in advance. A meeting of the Management Board can be convened by any member of the Management Board. Such notice may be waived if all the members of the Management Board are present or represented at a meeting of the Management Board.

A member of the Management Board may act at a meeting of the Management Board by appointing in writing another member as his/her proxy.

A member of the Management Board may also participate in a meeting of the Management Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the members of the Management Board taking part in the meeting to be identified and to deliberate.

- 15.3 The Management Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Management Board shall be validly taken by a majority of the votes of the members present or represented. The resolutions of the Management Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- 15.4 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office.
- 15.5 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board. Minutes of the meetings of the Management Board shall be signed by any members of the Management Board.
- 15.6 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.
- 15.7 A Management Board member shall not participate in deliberations and the decision-making process in the event of a direct or indirect personal conflict of interest between that Management Board member and the Company and the enterprise connected with it. If there is such personal conflict of interest in respect of all Management Board members, the preceding sentence does not apply and the Management Board shall maintain its authority.

16. Representation.

- 16.1 The Company shall be represented by the Management Board. A Management Board member A and a Management Board member B, acting jointly, shall also be authorized to represent the Company.
- 16.2 The Management Board may appoint officers with general or limited power to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, indicating the scope of their power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Management Board members.

17. Vacancy or Inability of the Management Board Members.

- 17.1 If a seat is vacant on the Management Board ('ontstentenis') or a Management Board member is unable to perform his duties ('belet'), the remaining Management Board members shall be temporarily entrusted with the management of the Company, provided that at least one member A and one member B are not absent or prevented from performing their duties
- 17.2 If all Management Board members or the sole Management Board member of a certain class are absent or prevented from performing their duties, the person appointed for that purpose by the General Meeting, shall be temporarily entrusted with the management of the Company together with the Management Board member or Management Board members of the other class, or together with the person appointed by the General Meeting for the purpose of being temporarily entrusted with the management of the Company.

18. Financial Year and Annual Accounts.

18.1 The Company's financial year shall be the calendar year.



- 18.2 Within the period prescribed by the Law, the Management Board shall prepare annual accounts, and shall deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's principal establishment, central administration and place of effective management in Luxembourg.
 - 18.3 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.
- 18.4 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.
- 18.5 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting.
- 18.6 The Company shall ensure that the annual accounts and, insofar as required, the annual report and the information to be added by virtue of the Law are kept at its principal establishment, central administration and place of effective management in Luxembourg as from the day on which notice of the annual General Meeting is given. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy free of charge.
- 18.7 The annual accounts, the annual report, the information to be added by virtue of the Law and the audit by an accountant, as well as deposition of documents at the Commercial Register, shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law.

19. Adoption of the Annual Accounts and Discharge.

- 19.1 The General Meeting shall adopt the annual accounts.
- 19.2 After adoption of the annual accounts, the General Meeting shall pass a resolution concerning release of the members of the Management Board from liability for the exercise of their duties, insofar as the exercise of such duties is reflected in the annual accounts or otherwise disclosed to the General Meeting prior to the adoption of the annual accounts. The scope of a release from liability shall be subject to limitations by virtue of the Law.

20. Profits and Distributions.

- 20.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five percent (5%) of the net profits shall be added to a legal reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.
 - 20.2 The allocation of the profits remaining after application of Article 20.1 shall be determined by the General Meeting.
- 20.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.
 - 20.4 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
 - (a) the Management Board must draw up interim accounts;
- (b) the interim accounts must show that Distributable Equity is available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by the amount of the Distributable Equity;
- (c) the Management Board must resolve to distribute the interim dividends within two (2) months of the date of the interim accounts; and
- (d) the Company may not know or reasonably should expect that after the distribution, the Company would be unable to continue the payment of its due debts.
- 20.5 Distribution on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.
- 20.6 Distributions on Shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the Distributable Equity and only with due observance of the Law. No resolution of the General Meeting to distribute shall have effect without the consent of the Management Board. The Management Board may withhold such consent only if it knows or reasonably should expect that after the distribution, the Company will be unable to continue the payment of its due debts.
 - 20.7 A claim of a Shareholder for payment of a distribution on Shares shall be barred after five years have elapsed.
 - 20.8 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

21. General Meetings.

- 21.1 The annual General Meeting shall be held within six months after the end of the financial year.
- 21.2 Other General Meetings shall be held as often as the Management Board deems such necessary.
- 21.3 One or more Persons with Meeting Right representing individually or jointly at least one per cent (1%) of the Company's issued capital may request the Management Board in writing to convene a General Meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not sufficiently taken such action that the meeting can be held within four weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

22. Notice, agenda and venue.

- 22.1 Notice of General Meetings of Shareholders shall be given by the Management Board, without prejudice to the provisions of Article 21.3.
 - 22.2 The agenda of this annual General Meeting shall contain, inter alia, the following subjects for discussion:



- a. discussion of the annual report (unless an exemption under the Law applies to the Company);
- b. discussion and adoption of the annual accounts;
- c. the granting of discharge to Management Board members;
- d. allocation of profits;
- e. the fulfillment of vacancies;
- f. assignment or replacement of the person as referred to in Article 17; and
- g. other subjects announced with due observance of this Article 22.
- 22.3 Notice of the meeting shall be given at least eight days before the day of the meeting.
- 22.4 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 22.3.
- 22.5 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more Persons with Meeting Right who individually or jointly represent at least one per cent (1%) of the Company's issued capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion, provided that no important interest (zwaarwichtig belang) of the Company dictates otherwise.
- 22.6 The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the Persons with Meeting Right, shown in the register referred to in Article 5.
- 22.7 Convening notices to a General Meeting may be waived if all the Shareholders are present or represented at the relevant meeting.
- 22.8 General Meetings shall, as a rule, be held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

23. Admittance and Meeting Right.

- 23.1 Each Person with Meeting Right shall be entitled to attend any General Meeting, to address that meeting and, if the voting rights accrue to him, to exercise his voting rights. Persons with Meeting Right may be represented in a General meeting by a proxy authorized in writing.
- 23.2 At a meeting, each Person with Meeting Right or his representative must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.
 - 23.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings.
 - 23.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

24. Chairperson and Secretary of the Meeting.

- 24.1 The chairperson of a General Meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson. The meeting shall appoint a scrutineer.
 - 24.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

25. Minutes and Recording of Shareholders' Resolutions.

- 25.1 The secretary of a General Meeting shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be signed by the chairperson, the secretary and the scrutineer of the meeting and by any Shareholder attending the meeting expressing the wish to do so.
- 25.2 The chairperson of the meeting or those who convened the meeting may determine that a notarial report must be prepared of the proceedings at the meeting. The notarial report shall be co-signed by the chairperson of the meeting.
- 25.3 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting or the chairperson's representative shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg for inspection by the Persons with Meeting Right. Each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records at not more than the actual cost.

26. Adoption of Resolutions.

- 26.1 Each Share confers the right to cast one vote.
- 26.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not provide otherwise, all resolutions of the General Meeting shall be adopted by more than half of the votes cast, which majority shall represent at least one half of the Company's issued and outstanding capital. If less than one-half of the Company's issued and outstanding capital is represented, a new meeting shall be convened by registered mail at which the resolution shall be adopted by a simple majority of the votes cast, irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting.
 - 26.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.



- 26.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings, as prescribed by Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions by the General Meeting may only be adopted in a meeting if all Persons with Meeting Right have consented to the decision-making process taking place and prior to the decision-making process, Management Board members have been given the opportunity to render advice.
- 26.5 No voting rights may be exercised in the General Meeting for any Share held by the Company or a Subsidiary. However, pledgees and usufructuaries of Shares owned by the Company or a Subsidiary are not excluded from exercising the voting rights, if the right of pledge or the usufruct was created before the Share was owned by the Company or such Subsidiary. The Company or a Subsidiary may not exercise voting rights for a Share in which it holds a right of pledge or a usufruct.
- 26.6 When determining how many votes are cast by Shareholders, how many Shareholders are present or represented, or which part of the Company's issued capital is represented, no account shall be taken of Shares for which, pursuant to the Law or these Articles of Association, no vote can be cast.

27. Voting.

- 27.1 All voting shall take place orally. The chairperson is, however, entitled to decide that votes be cast by a secret ballot. If it concerns the holding of a vote on persons, anyone present at the meeting with voting rights may demand a vote by a secret ballot. For the purposes of this paragraph "in writing" shall mean: by means of secret, unsigned ballot papers.
 - 27.2 Blank and invalid votes shall not be counted as votes.
- 27.3 The chairperson's decision at the meeting on the result of a vote shall be final and conclusive. The same shall apply to the contents of an adopted resolution if a vote is taken on an unwritten proposal. However, if the correctness of such decision is challenged immediately after it is pronounced, a new vote shall be taken if either the majority of the persons with voting rights present at the meeting or, where the original vote was not taken by roll call or in writing, any person with voting rights present at the meeting, so demands. The legal consequences of the original vote shall be made null and void by the new vote.

28. Adoption of Resolutions without holding Meetings.

- 28.1 For so long as the Company does not have more than twenty-five Shareholders, resolutions of the General Meeting may also be adopted in a manner other than at a meeting, provided that all Persons with Meeting Right have given consent to such decision-making process in writing. The votes shall be cast in writing. Prior to the adoption of resolutions, Management Board members shall be given the opportunity to render advice.
- 28.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. As soon as the Management Board is acquainted with the resolution, it shall keep record thereof and add such record to those referred to in Article 25.1.

29. Amendments to the Articles of Association.

- 29.1 The General Meeting may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg for inspection by the Persons with Meeting Right, until the conclusion of the meeting. From the day of deposit until the day of the meeting, a Person with Meeting Right shall, on application, be provided with a copy of the proposal free of charge. An amendment of these Articles of Association shall further be laid down in a deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands.
- 29.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form, and a resolution to amend these Articles of Association adopted by the General Meeting, both taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the Company.

30. Dissolution and Liquidation.

- 30.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting. When a proposal to dissolve the Company is to be made at a General Meeting this must be stated in the notice of such meeting. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.
- 30.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting may decide to appoint other persons as liquidators.
 - 30.3 During liquidation, to the extent possible the provisions of these Articles of Association shall continue to apply.



30.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Share-holders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

30.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Joost Anton Mees, born on September 27, 1978, in Delft, the Netherlands and with professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Management Board member A of the Company, Robert van 't Hoeft, born on January 13, 1958, in Schiedam, the Netherlands and with professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Management Board member A of the Company and Edward Hendrik Vermeer, born on May 15, 1963, in Rotterdam, the Netherlands, with professional address at 38 an der Strachen, L-7362 Helmdange, Grand Duchy of Luxembourg, as Management Board member B of the Company, as of the date hereof and for an indefinite period of time.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to empower the undersigned notary and any employee and/or lawyer of Loyens Loeff Amsterdam and Luxembourg, each acting individually, with power of substitution, to take any and all actions and to sign any and all documents that me be necessary or useful in connection with the above resolutions (including for the avoidance of doubt the filing and publication of documents with relevant Luxembourg and Dutch authorities).

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately three thousand Euros (EUR 3,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

jour reproduit ci-après;

Aloysius Paulus Maria van Gaal, né le 8 août 1951, à Amsterdam, Pays-Bas et avec adresse professionnelle à Zuiderhout 30, 1695 AS Blokker, Pays-Bas,

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

étant l'associé unique (l'Associé Unique) de Brennate Management B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée le 25 mai 1994, de droit néerlandais, dont le siège social est établi à Avenhorn, Pays-Bas et son bureau à Zuiderhout 30, 1695 AS Blokker, Pays-Bas, immatriculée au registre de la chambre de commerce aux Pays-Bas sous le numéro 802301563 (la Société).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit: I. que quatre cent (400) parts sociales représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du

II. que par une décision du conseil de gérance de la Société valablement adoptée le 6 mai 2014, la Société a décidé de transférer son principal lieu d'activités, son établissement principal, son administration centrale et son lieu de gestion effective (mais pas son siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date des présentes;

III. qu'il résulte du bilan de la Société, qu'au 5 mai 2014, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social (et de la prime d'émission, le cas échéant) de la Société, une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes;

IV. qu'il résulte ensuite d'un certificat daté du 5 mai 2014, émis par la gérance de la Société, entre autres, que la valeur nette de la Société est au moins égale à un million six cent soixante-six mille cinq cent soixante-deux Euro (EUR 1.666.562) et que depuis la date du bilan et à compter du 5 mai 2014, aucun changement important concernant l'activité de la Société



et les affaires de la Société ne s'est produit qui impliquerait que le bilan du 5 mai 2014 devienne matériellement incorrect et ne reflète pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes. Une copie de ce certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes;

V. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1. Transfert du principal lieu d'activités, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion effective (mais pas du siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique et morale;
 - 2. Approbation du bilan d'ouverture et des états financiers de la Société en tant que société de droit luxembourgeois;
- 3. Etablissement du principal lieu d'activités, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion effective (mais pas du siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) de la Société au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- 4. (i) Prise d'acte que la Société conserve son siège social aux Pays-Bas et dès lors reste une société de droit néerlandais valablement constituée et quelle transfère son principal lieu d'activités, son établissement principal, son administration centrale et son lieu de gestion effective au Grand-Duché de Luxembourg et, aux fins de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), elle devient une société de droit luxembourgeois; (ii) adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et modification des statuts de la Société;
- 5. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, en conséquence du fait que la Société devienne une société de droit luxembourgeois, soumise à la Loi;
- 6. Nomination de Joost Anton Mees, né le 27 septembre 1978, à Delft, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que membre A du Conseil de Gérance de la Société, Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958, à Schiedam, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que membre A du Conseil de Gérance de la Société et Edward Hendrik Vermeer, né le 15 mai 1963, à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 38 an der Strachen, L-7362 Helmdange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que membre B du Conseil de Gérance de la Société, à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée;
 - 7. Délégation de pouvoirs; et
 - 8. Divers.
 - VI. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le principal lieu d'activités, le principal établissement, l'administration centrale et le lieu de gestion effective (mais pas le siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) de la Société de Zuiderhout 30, 1695 AS Blokker, Pays-Bas, au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat au présent acte notarié sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan d'ouverture et les états financiers de la Société en tant que société de droit luxembourgeois à compter du 5 mai 2014.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le principal lieu d'activités, le principal établissement, l'administration centrale et le lieu de gestion effective (mais pas le siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) de la Société au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique prend acte que (i) bien que la Société reste domiciliée aux Pays-Bas et par conséquent est toujours une société de droit néerlandais valablement constituée, la Société a désormais son second domicile au Grand-Duché de Luxembourg et (ii) en vertu de l'article 159 de la Loi, la Société a obtenu la nationalité luxembourgeoise et est soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que la Société opérera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, et décide de procéder à la modification de ses statuts. Les statuts de la Société auront dès lors la teneur suivante:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

STATUTS

1. Définitions.

- 1.1 Dans les présents Statuts les termes suivants auront les significations suivantes:
- (a) Offrant: a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.2
- (b) Part Sociale: une part sociale dans le capital de la société;
- (c) Associé: le propriétaire d'une ou de plusieurs Parts Sociales;
- (d) Assemblée Générale: l'organe de la Société composé des Associés ayant un droit de vote et des usufruitiers et des créanciers gagistes ayant un droit de vote ou une réunion de Personnes ayant le Droit d'Assemblée (le cas échéant);
 - (e) Conseil de Gérance: le conseil de gérance de la Société;
 - (f) Filiale:
- i. une personne juridique dans laquelle, la personne juridique ou une ou plusieurs de ses filiales, en vertu d'un contrat avec d'autres personnes ayant un droit de vote ou autre, peut exercer, seule ou conjointement, plus de la moitié des droits de vote lors d'une assemblée générale; ou

ii. une personne juridique de laquelle la personne juridique ou une ou plusieurs de ses filiales, est membre ou associé et, en vertu d'un contrat avec d'autres personnes ayant un droit de vote ou autre, peut nommer ou révoquer, seule ou conjointement, plus de la moitié des gérants ou agents ou membres du conseil de surveillance, dans l'hypothèse où toutes les personnes ayant un droit de vote ont voté.

- (g) Parties Intéressées: a la signification qui lui est attribuée à l'Article 12.2;
- (h) Par écrit: par courrier, fax, e-mail, ou par message lisible et reproductible, transmis par tout autre moyen de communication électronique à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie avec certitude;
- (i) Fonds Propres Distribuables: la partie des fonds propres de la Société qui peut être distribuées aux Associés en vertu de la Loi;
 - (j) Organe de la Société: le Conseil de Gérance ou l'Assemblée Générale;
- (k) Personnes ayant le Droit d'Assemblée: un Associé et tout usufruitier ou créancier gagiste ayant des droits de vote sur une ou plusieurs Parts Sociales et/ou un droit d'Assemblée;
- (I) Droit d'Assemblée: le droit de participer à une Assemblée Générale, d'y prendre la parole en personne ou par le biais d'un mandataire autorisé par écrit et les autres droits accordés par la Loi aux personnes ayant un Droit d'Assemblée;
 - (m) Loi: toute loi ou réglementation applicable aux Pays-Bas et/ou au Grand-Duché de Luxembourg, selon le cas.
- 1.2 Les références aux Articles seront considérées comme une référence aux articles des présents Statuts, sauf indication contraire apparente.

2. Dénomination, Siège Social et Durée.

- 2.1 La Société est une société à responsabilité limitée dont la dénomination est: Brennate Management S.à r.l./B.V.
- 2.2 Le siège social de la Société est situé à Avenhorn, Pays-Bas.
- 2.3 Le principal lieu d'activités, l'établissement principal, l'administration centrale et le lieu de gestion effective de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2.4 La Société peut établir des succursales ailleurs, également en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2.5 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3. Objets.

- 3.1 Les objets de la Société sont:
- (a) d'assister, de guider et d'entraîner des athlètes de façon professionnelle et de donner des cours à cet égard;
- (b) d'acquérir, d'aliéner, de gérer et d'exploiter des propriétés enregistrées et autres immobilisations en général;
- (c) de prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit; et
- (d) la préparation et l'exécution de régime de retraite, la signature de contrats d'assurance-vie, de contrats de rente et contrats similaires, dans la mesure où ces actions ne transforment pas la société en compagnie d'assurance (vie) (levensverzekeraar) au sens de l'article 1:1 de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers (Wet op het financieel toezicht).
- 3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations, de créances et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous



emprunts et/ou d'émissions d'instruments de dette ou de capital, à ses Filiales, sociétés affiliées et/ou toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou ceux de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

- 3.3 La Société peut, de manière générale, employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris les techniques et instruments prévus pour sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Capital Social.

- 4.1 Le capital social émis de la société équivaut à dix-huit mille euro (EUR 18.000,00) et est divisé en quatre cent (400) Parts Sociales d'une valeur nominale de quarante-cinq euro (EUR 45,00) chacune.
 - 4.2 Toutes les Parts Sociales seront nominatives. Aucun certificat de parts sociales ne sera émis.
- 4.3 Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société. Les copropriétaires doivent nommer un personne unique en tant que représentant envers la Société.

5. Registre des Associés.

- 5.1 Chaque Associé, chaque créancier gagiste sur les Parts Sociales et usufruitier des Parts Sociales doit notifier par écrit son adresse à la Société.
- 5.2 Le Conseil de Gérance tiendra un registre des Associés dans lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les Associés, indiquant la date à laquelle ils ont acquis les Parts Sociales, la date de prise d'acte ou de notification à la Société et la valeur nominale payée pour chaque Part Sociale avec mention de la libération complète du montant nominal.
- 5.3 Le registre des Associés doit également faire mention des noms et adresses des créanciers gagistes et des usu-fruitiers des Parts Sociales, avec la date à laquelle ils ont acquis ce droit et la date de prise d'acte ou de notification à la Société.
- 5.4 A la demande d'un Associé, d'un créancier gagiste ou usufruitier des Parts Sociales, le Conseil de Gérance fournira gratuitement un extrait du registre des Associés, dans la mesure où cette demande concerne les droits du demandeur sur les Parts Sociales.
- 5.5 Le registre des Associés sera précis et mis à jour. Toute mention et note au registre sera signée par une ou plusieurs personnes mandatée(s) pour représenter la Société.
- 5.6 Le Conseil de Gérance mettra le registre à disposition à l'établissement principal, administration centrale et lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg pour consultation par les Associés.

6. Emission de parts sociales.

- 6.1 L'émission des parts sociales requiert une décision de l'Assemblée Générale, prise par la majorité en nombre des Associés, possédant au moins trois quarts du capital émis de la Société. La résolution d'émettre des Parts Sociales sera prise dans un acte passé à cette fin devant un notaire au Grand-Duché de Luxembourg.
 - 6.2 Une résolution d'émission de Parts Sociales indiquera le prix et les autres conditions d'émission.
- 6.3 Les stipulations des Articles 6.1 et 6.2 s'appliquent par analogie à l'octroi du droit de souscrire aux Parts Sociales, mais ne s'appliquent pas à l'émission de Parts Sociales à une personne exerçant un droit de souscrire à des Parts Sociales accordé antérieurement.
- 6.4 L'émission de Parts Sociales exigera, en outre, un acte notarié passé à cet effet devant un notaire qui exerce son activité aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées par l'émission seront parties.

7. Droits de Préemption.

- 7.1 Lors d'une émission de Parts Sociales, chaque Associé aura un droit de préemption proportionnel à la valeur nominale totale de ses Parts Sociales, sous réserve des stipulations des Articles 7.2, 7.3 et 7.4, les Associés auront un droit de préemption similaire lors de l'octroi de droits de souscription aux Parts Sociales.
- 7.2 Les Associés n'auront pas de droit de préemption sur les Parts Sociales émises aux employés de la Société ou d'une Filiale.
 - 7.3 Avant toute émission de Parts Sociales, l'Assemblée Générale pourra limiter ou exclure le droit de préemption.
- 7.4 Les Associés n'auront aucun droit de préemption sur les Parts Sociales émises à une personne en vertu de l'exercice d'un droit de souscription aux Parts Sociales accordé précédemment.

8. Libération des Parts Sociales.

8.1 La totalité de la valeur nominale de chaque Part Sociale ainsi que toute prime d'émission y liée seront payées lors de l'émission.



8.2 Le paiement des Parts Sociales se fera en numéraire dans la mesure où les apports en nature n'ont pas été approuvés. Le paiement en devises étrangères ne se fera qu'avec l'accord de la Société et dans le respect des dispositions relatives de la Loi.

9. Parts Sociales propres.

- 9.1 La Société ne peut souscrire à ses propres Parts Sociales lors d'émission de Parts Sociales.
- 9.2 La Société peut acquérir des Parts Sociales entièrement libérées sous réserve des dispositions relatives et dans les limites prévues par la Loi.
 - 9.3 Dans les limites de la Loi, la Société peut accorder des prêts dans le but de souscrire à l'acquisition de Parts Sociales.

10. Réduction du capital émis.

- 10.1 L'Assemblée Générale peut décider de réduire le capital émis de la Société. La résolution concernant la réduction du capital émis de la Société sera prise par la majorité en nombre des Associés possédant au moins les trois quarts du capital émis de la Société. La résolution de réduire le capital émis de la Société requiert un acte passé à cette fin devant un notaire au Grand-Duché de Luxembourg et un acte de modification des présents statuts, passé devant un notaire exerçant aux Pays-Bas.
- 10.2 La réduction du capital émis de la Société sera réalisée conformément aux et sous réserve des dispositions relatives de la Loi.
- 10.3 L'avis de convocation d'une Assemblée Générale à laquelle une résolution de réduire le capital émis de la Société est proposée, mentionnera le but de la réduction de capital et la manière dont celle-ci sera effectuée. Les stipulations des présents Statuts concernant la modification des Statuts s'appliqueront par analogie.

11. Cession de Parts Sociales.

- 11.1 La cession de Parts Sociales exigera un acte notarié aux Pays-Bas, passé à cet effet par-devant un notaire exerçant aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées par la cession seront parties.
- 11.2 Sauf si la Société est elle-même partie à l'acte juridique, les droits liés aux Parts Sociales cédées ne pourront être exercés qu'après que la Société a pris acte de ladite cession ou que l'acte a été notifié à la Société conformément aux dispositions relatives de la Loi.

12. Clause de blocage (offre aux co-Associés).

- 12.1 Une cession d'une ou de plusieurs Parts Sociales ne peut s'effectuer que conformément aux stipulations prévues ci-après à l'Article 12, à moins que (i) tous les co-Associés n'aient donné leur approbation par écrit pour la cession envisagée, laquelle approbation sera alors valable pour une période de trois mois, ou (ii) l'Associé concerné ne soit obligé en vertu de la Loi de céder ses Parts Sociales à un ancien Associé.
- 12.2 Un associé souhaitant céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales (l'Offrant) devra d'abord proposer lesdites Parts Sociales à ses co-Associés. L'Offrant introduira son offre par avis écrit au Conseil de Gérance, indiquant le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite céder. Dans les deux semaines suivant la réception de cet avis, le Conseil de Gérance informera les co-Associés de l'offre. Les co-Associés souhaitant acheter une ou plusieurs Parts Sociales offertes (les Parties Intéressées) notifieront le Conseil de Gérance dans le mois suivant l'envoi dudit avis par le Conseil de Gérance; les notifications des co-Associés reçues après ce délai ne seront pas prises en compte. Si la Société elle-même est un co-Associé, elle ne pourra agir en tant que Partie Intéressée qu'avec l'accord de l'Offrant.
- 12.3 Le prix auquel les Parts Sociales offertes peuvent être achetées par les Parties Intéressées sera déterminé d'un commun accord par l'Offrant et les Parties Intéressées ou par un ou plusieurs experts qu'ils nommeront. S'ils ne parviennent pas à un accord sur le prix ou sur le ou les experts, selon le cas, le prix sera déterminé par un ou plusieurs experts indépendants nommés par le président de la Chambre de Commerce de Luxembourg à la demande d'une ou plusieurs des parties concernées. Si un expert est nommé, il sera autorisé à examiner tous les livres et dossiers de la Société et à recevoir toutes les informations utiles à la fixation du prix.
- 12.4 Dans le mois suivant la fixation du prix, les Parties Intéressées devront notifier au Conseil de Gérance le nombre des Parts Sociales offertes qu'elles souhaitent acquérir. Une Partie Intéressée omettant de soumettre ledit avis dans le délai imparti ne sera plus considérée comme une Partie Intéressée. Dès que l'avis mentionné dans la phrase ci-dessus est délivré, une Partie Intéressée ne pourra se retirer qu'avec l'accord des autres Parties Intéressées.
- 12.5 Si les Parties Intéressées souhaitent acheter au total plus de Parts Sociales qu'il n'y en a dans l'offre, les Parts Sociales offertes leur seront distribuées. Les Parties Intéressées détermineront la distribution entre elle. Si elles ne parviennent pas à un accord sur la distribution dans les deux semaines suivant l'avis au Conseil de Gérance dont il est question à l'Article 12.4, les Parts Sociales offertes seront distribuées entre elles par le Conseil de Gérance, dans la mesure du possible proportionnellement à la participation de chaque Partie Intéressée au moment de la distribution. Néanmoins, le nombre de Parts Sociales offertes alloué à une Partie Intéressée ne peut dépasser le nombre des Parts Sociales qu'elle souhaite acheter.
- 12.6 L'Offrant pourra retirer son offre dans le mois suivant la date à laquelle il a été informé du prix et de la ou des Parties Intéressées auxquelles il peut vendre toutes les Parts Sociales offertes.



- 12.7 S'il s'avère qu'aucun des co-Associés ne se présente comme une Partie Intéressée ou que toutes les Parts Sociales offertes ne sont pas achetées et payées en numéraire, l'Offrant pourra librement, dans les trois mois, céder la totalité des Parts Sociales offertes et non une partie.
- 12.8 Toutes les notifications et avis mentionnés au présent Article 12 seront envoyés par courrier recommandé ou contre accusé de réception. Chaque fois que le Conseil de Gérance reçoit une telle notification ou un tel avis, il en enverra immédiatement une copie à l'Offrant et à toutes les Parties Intéressées (à l'exception de l'expéditeur), sauf stipulation contraire ci-dessus.
 - 12.9 Tous les frais liés à la nomination du ou des expert(s), selon le cas, et à leur fixation du prix, seront à la charge:
 - a. de l'Offrant s'il se retire;
- b. de l'Offrant pour moitié et des acheteurs pour moitié, à condition que si les Parts Sociales sont achetées par une ou plusieurs Parties Intéressées, chaque acheteur contribue au prix proportionnellement au nombre de Parts Sociales achetées par chaque acheteur;
 - c. de la société, si l'offre n'a pas été acceptée en entier ou uniquement en partie.
- 12.10 Dans le cas (i) de l'application de la réglementation sur la restructuration des dettes d'une personne physique dans le chef d'un Associé, (ii) de la suspension de paiements ou de la faillite d'un Associé, (iii) de la nomination d'un dépositaire pour gérer les affaires d'un Associé, (i) d'une décision de justice suivant laquelle un ou plusieurs actifs d'un Associé sont placés sous curatelle en conséquence de sa condition mentale ou physique, ou (v) de la mort d'un Associé, les Parts Sociales dudit Associé seront offertes à la vente conformément aux stipulations précédentes du présent Article 12. L'offre sera faite dans les trois mois suivant ledit événement et l'offre ne pourra être retirée. Si, un mois après l'offre, il s'avère qu'aucun des co-Associés ne se présente comme une Partie Intéressée ou que toutes les Parts Sociales offertes ne sont pas achetées et payées en numéraire, l'Associé concerné ou ses successeurs en titre (le cas échéant), pourra conserver ses Parts Sociales.

Si, aucune offre n'est faite dans les trois mois, la Société aura tous les pouvoirs pour faire cette offre et, si toutes les Parts Sociales offertes son achetées, céder les Parts Sociales à ou aux acheteur(s). Dans ce cas, la Société paiera le prix d'achat à la partie concernée après déduction des frais qui lui incombent. Si la Société fait ladite offre, le Conseil de Gérance en informera immédiatement l'Associé concerné (ou ses successeurs en titre).

12.11 Les stipulations précédentes du présent Article 12 s'appliqueront par analogie aux droits de souscription aux parts sociales et aux droits de préemption.

13. Nantissement et usufruit.

- 13.1 Les stipulations de l'Article 11 s'appliqueront par analogie au nantissement de Parts Sociales et à la création ou à la cession d'un droit d'usufruit sur les Parts Sociales. Le nantissement de Parts Sociales et la création ou la cession d'un usufruit sur une Part Sociale seront également soumis aux dispositions relatives de la Loi.
- 13.2 Lors de la création d'un droit de nantissement d'une Part Sociale et de la création ou cession d'un droit d'usufruit sur une Part Sociale, les droits de vote attribuables à ladite Part Sociale ne pourront être assignés au créancier gagiste ou à l'usufruitier.

14. Membre du Conseil de gérance.

- 14.1 Le Conseil de Gérance sera composé d'un ou de plusieurs membres A et de un ou plusieurs membres B. Le nombre de membres du Conseil de Gérance sera déterminé par l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil de Gérance peuvent être à la fois des personnes physiques ou des personnes morales.
 - 14.2 Les membres du Conseil de Gérance sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée indéterminée.
- 14.3 Un membre du Conseil de Gérance peut être suspendu et révoqué par l'Assemblée Générale à tout moment et sans motif.
- 14.4 L'Assemblée Générale a le pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'exercice des membres du Conseil de Gérance.

15. Fonctions et Procédure de Décision du Conseil de Gérance.

- 15.1 Le Conseil de Gérance sera chargé de la gestion de la société. Dans le cadre de leurs fonctions, les membres du Conseil de Gérance agiront conformément aux intérêts de la Société et des affaires y liées.
- 15.2 Toutes les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées par plus de la moitié des votes exprimés. Toutes les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées par plus de la moitié des gérants présents ou représentés, à conditions que si l'Assemblée Générale des Associés a nommé un ou plusieurs membres A de Conseil de Gérance et un ou plusieurs membres B de Conseil de Gérance, au moins un (1) membre A de Conseil de Gérance et au moins un (1) membre B de Conseil de Gérance votent en faveur de la résolution.

S'il y a plusieurs membres au Conseil de Gérance, il sera donné à tous les membres une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Gérance.



Un membre du Conseil de Gérance peut donner une procuration écrite à un autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

Un membre du Conseil de Gérance peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des membres du Conseil de Gérance participant à la réunion d'être identifiés et de délibérer.

- 15.3 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les membres présents ou représentés.
- 15.4 Les décisions du Conseil de Gérance peuvent à tout moment être prises en dehors d'une réunion, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote soit soumise à tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction et qu'aucun d'eux ne se soit opposé à cette procédure décisionnelle. L'adoption de décisions par écrit sera rendue effective par l'accord écrit de tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction.
- 15.5 Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un registre des procès-verbaux qui sera tenu par le Conseil de Gérance. Le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance sera signé par les membres du Conseil de Gérance.
- 15.6 Le Conseil de Gérance peut fixer des règles supplémentaires au sujet de sa procédure de décision et des méthodes de travail. Dans ce contexte, le Conseil de Gérance peut également déterminer les missions assignées particulièrement à chaque membre du Conseil de Gérance. L'Assemblée Générale peut décider que ces règles et répartition des fonctions doivent être fixées par écrit et que ces règles et répartition des fonctions seront soumises à son approbation.
- 15.7 Un membre du Conseil de Gérance ne pourra participer aux délibérations ni au processus décisionnel dans l'éventualité d'un conflit d'intérêt personnel direct ou indirect entre ledit membre du Conseil de Gérance et la Société et les affaires y liées. Si tous les membres du Conseil de Gérance ont un tel conflit d'intérêt, la phrase précédente sera nulle et le Conseil de Gérance conservera son autorité.

16. Représentation.

- 16.1 La Société sera représentée par le Conseil de Gérance. Un membre A du Conseil de Gérance et un membre B du Conseil de Gérance, agissant conjointement, peuvent également représenter la Société.
- 16.2 Le Conseil de Gérance peut confier à des agents des pouvoirs de représentation de la Société généraux ou limités. Chaque agent sera habilité à représenter la Société dans les limites fixées par son mandat. Le Conseil de Gérance déterminera le titre de chaque agent. Ces agents peuvent être inscrits au Registre de Commerce et des Sociétés, mentionnant l'étendue de leur pouvoirs de représentation. Le pouvoir de représentation d'un agent ainsi nommé ne peut pas s'étendre aux opérations révélant un conflit d'intérêts entre la Société et l'agent concerné ou avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

17. Poste Vacant ou Incapacité des membres du Conseil de Gérance.

- 17.1 En cas de siège vacant au sein du Conseil de Gérance (ontstentenis) ou si un membre du Conseil de Gérance est dans l'incapacité de remplir ses fonctions (belet), les autres membres du Conseil de Gérance seront temporairement chargés de la gestion de la Société, à condition, qu'au moins un membre A et un membre B ne soient absents ou dans l'incapacité de remplir leurs fonctions.
- 17.2 Si tous les membres du Conseil de Gérance ou si le seul membre du Conseil de Gérance d'une certaine classe est absent ou dans l'incapacité de remplir ses fonctions, la personne nommée à cette fin par l'Assemblée Générale sera temporairement en charge de la gérance de la Société avec le membre du Conseil de Gérance ou les membres du Conseil de Gérance de l'autre classe, ou avec la personne nommée par l'Assemblée Générale pour être temporairement en charge de la gérance de la Société.

18. Exercice Social et Comptes Annuels.

- 18.1 L'exercice social de la Société correspondra à l'année civile.
- 18.2 Le Conseil de Gérance établira les comptes annuels dans les délais impartis par la Loi, et tiendra ces comptes annuels au principal établissement, administration centrale et lieu de gestion effective de la société pour consultation par les Associés.
 - 18.3 Les comptes annuels seront composés d'un bilan, d'un compte de profits et pertes et de notes explicatives.
- 18.4 Les comptes annuels sont signés par les membres du Conseil de Gérance. S'il manque la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux, il en sera fait mention avec explications à l'appui.
- 18.5 La société peut, et si la Loi l'exige, devra nommer un commissaire aux comptes afin de vérifier les comptes annuels. Cette nomination sera effectuée par l'Assemblée Générale.
- 18.6 La Société s'assurera que les comptes annuels, et si nécessaire, le rapport annuel, et les informations à fournir en vertu de la Loi, soient conservés à son établissement principal, administration centrale et lieu de gestion effective à Luxembourg à compter du jour auquel la convocation à l'Assemblée Générale est donnée. Les Associés peuvent consulter ces documents sur place et en obtenir une copie gratuitement.



18.7 Les comptes annuels, le rapport annuel, les informations à fournir en vertu de la Loi et l'audit effectué par un commissaire aux comptes, ainsi que le dépôt des documents auprès du Registre de Commerce, seront également soumis aux dispositions concernées de la Loi.

19. Approbation des comptes annuels et décharge.

- 19.1 L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels.
- 19.2 A la suite de l'approbation des comptes annuels, l'Assemblée Générale prend une décision concernant la décharge donnée aux membres du Conseil de Gérance de toute responsabilité pour l'exercice de leurs mandats, dans la mesure où l'exercice desdits mandats est reflété dans les comptes annuels ou autrement communiqué à l'Assemblée Générale préalablement à l'approbation des comptes annuels. L'étendue de la décharge de toute responsabilité est soumise aux limitations prévues par la Loi.

20. Bénéfices et distribution.

- 20.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société gagnés lors d'un exercice social sont affectés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que ce que cette dernière aie atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis.
- 20.2 L'affectation du reliquat des bénéfices après l'application de l'Article 20.1 est déterminée par l'Assemblée Générale.
- 20.3 La distribution des bénéfices est réalisée après l'approbation des comptes annuels si la Loi le permet eu égard au contenu des comptes annuels.
 - 20.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (a) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;
- (b) les comptes intérimaires doivent montrer que des Fonds Propres Distribuables sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des Fonds Propres Distribuables;
- (c) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (d) la Société ignore, ou ne peut raisonnablement s'attendre à ce que la distribution puisse avoir pour effet de l'empêcher de continuer de s'acquitter de ses dettes à échéance.
- 20.5 Les distributions sur les Parts Sociales seront dues immédiatement après l'adoption de la résolution décidant de la distribution, sauf si la résolution précise une autre date.
- 20.6 Les distributions sur les parts sociales ne peuvent être effectuées qu'à concurrence d'un montant n'excédant pas les Fonds Propres Distribuables et sous réserve d'un strict respect de la Loi. Les décisions de distribuer prise par l'Assemblée Générales ne seront effectives qu'avec le consentement du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut refuser d'accorder son consentement uniquement s'il pense ou peut raisonnablement s'attendre à ce que la distribution puisse avoir pour effet d'empêcher la Société de continuer de s'acquitter de ses dettes à échéance.
- 20.7 La demande faite par un Associé pour le règlement d'une distribution sur les Parts Sociales se prescrit par l'expiration d'un délai cinq ans.
- 20.8 Les Parts Sociales détenues par la Société ne sont pas prises en compte dans le calcul du montant de toute distribution sur les Parts Sociales.

21. Assemblées Générales.

- 21.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient dans un délai de six mois qui suit la clôture de l'année fiscale.
- 21.2 D'autres assemblées générales se tiendront aussi souvent que le Conseil de Gérance le jugera nécessaire.
- 21.3 La ou les personnes détenant un Droit d'Assemblée représentant individuellement ou ensemble au moins un pourcent (1%) du capital social émis de la Société peuvent demander par écrit au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale, indiquant de manière précise les sujets à débattre. Si le Conseil de Gérance ne prends pas les mesures suffisantes permettant à l'Assemblée Générale d'être tenue dans les quatre semaines à compter de la réception de la demande, les demandeurs pourront convoquer l'assemblée eux-mêmes.

22. Convocation, Ordre du Jour et Lieu des Assemblées.

- 22.1 Les Assemblées Générales des Associés seront convoquées par le Conseil de Gérance sans préjudice des stipulations de l'Article 21.3.
 - 22.2 L'ordre du jour de ladite Assemblée Générale annuelle contient, notamment, les points suivants pour discussion:
 - a. discussion sur le rapport annuel (à moins qu'une exemption légale ne s'applique à la Société);
 - b. discussion et approbation des comptes annuels;
 - c. octroi de la décharge aux membres du Conseil de Gérance;
 - d. affectation des bénéfices;
 - e. remplacement des postes à pourvoir;
 - f. transfert ou remplacement de la personne dont il est fait référence à l'Article 17; et



- g. autres sujets communiqués dans le respect des stipulations du présent Article 22.
- 22.3 L'avis de convocation est donné dans un délai minimum de huit jours précédant la date de l'assemblée.
- 22.4 L'avis de convocation indique les sujets à débattre. Des sujets ne figurant pas dans l'avis, peuvent être rajoutés ensuite, dans le respect des délais prévus à l'article 22.3.
- 22.5 Un sujet à débattre pour lequel un débat a été demandé par écrit pas moins de trente jours avant le jour de l'assemblée par une ou plusieurs personnes détenant un Droit d'Assemblée représentant individuellement ou ensemble au moins un pourcent (1%) du capital social émis de la Société, sera inclus dans la convocation ou sera notifié par le même moyen que les autres sujets de débat, à moins qu'un intérêt important (zwaarwichtig belang) de la Société ne s'y oppose.
- 22.6 L'avis de convocation sera envoyé aux adresses des Personnes détenant un Droit d'Assemblée telles qu'indiquées dans le registre dont il est fait référence à l'Article 5.
- 22.7 Les Associés peuvent renoncer aux avis de convocation à une Assemblée Générale si tous les Associés sont présent ou représentés à ladite Assemblée Générale.
- 22.8 En principe, les Assemblées Générales seront tenues dans la commune où, selon les présents Statuts, la Société à son siège statutaire. Les Assemblées Générales des Associés peuvent aussi se tenir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

23. Admission et Droit d'Assemblée.

- 23.1 Chaque Personne détenant un Droit d'Assemblée est autorisée à participer à toute Assemblée Générale, de s'exprimer lors de ladite assemblée, et si des droit de vote lui sont reconnus, d'exercer ses droits de vote. Les Personnes détenant un Droit d'Assemblée peuvent être représentées lors d'une Assemblée Générale par un mandataire autorisé par écrit.
- 23.2 Lors d'une assemblée, chaque Personne détenant un Droit d'Assemblée ou son mandataire doit signer la liste de présence. Le président de l'assemblée peut déterminer si la liste de présence doit également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.
 - 23.3 Les membres du Conseil de Gérance sont autorisés à donner un avis aux Assemblées Générales.
 - 23.4 Le président de l'assemblée décidera de l'admission à l'assemblée générale d'autres personnes.

24. Président et Secrétaire de l'Assemblée.

- 24.1 Le président de l'Assemblée Générale sera nommé par plus de la moitié des voix exprimées par les personnes ayant droits de vote présentes à l'assemblée. Jusqu'à cette nomination, un membre du Conseil de Gérance agira en qualité de président, ou, si aucun membre du Conseil de Gérance n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée présente à l'assemblée agira en qualité de président de l'assemblée. L'assemblée nomme un scrutateur.
 - 24.2 Le président de l'Assemblée nomme un secrétaire de l'assemblée.

25. Procès-verbaux et Conservation des résolutions des associés.

- 25.1 Le secrétaire de l'Assemblée Générale conservera les procès-verbaux des délibérations de l'assemblée. Les procès-verbaux seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur de l'assemblée et par tout Associé ayant participé à l'assemblée et qui en exprime le souhait.
- 25.2 Le président de l'Assemblée Générale ou les personnes ayant convoqué l'assemblée peuvent décider qu'un rapport notarié des délibérations de l'assemblée doit être préparé. Le rapport notarié doit être consigné par le président de l'assemblée.
- 25.3 Le Conseil de Gérance doit conserver les résolutions prises par l'Assemblée Générale. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté lors d'une assemblée, le président de l'assemblée ou son représentant s'assure qu'il soit remis au Conseil de Gérance une transcription des résolutions adoptées dès que possible à l'issue de l'assemblée. Les dossiers seront déposés au principal établissement, lieu de gestion effective et administration centrale de la Société à Luxembourg pour consultation par les Personnes détenant un Droit d'Assemblée. Chacune recevra une copie ou un extrait des dossiers contre un prix qui ne peut être supérieur aux coûts réels.

26. Adoption des Résolutions.

- 26.1 Chaque Part Sociale confère une voix.
- 26.2 Dans la mesure où la Loi ou les présents Statuts ne requièrent pas de majorité qualifiée, toutes les résolutions de l'Assemblée Générale seront adoptées à plus de la moitié des votes exprimés, laquelle majorité représentera la moitié au moins du capital social émis et en circulation de la Société. Si moins de la moitié du capital social émis et en circulation est représenté, une nouvelle assemblée sera convoquée par courrier recommandé lors de laquelle les résolutions seront adoptées par une majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la part du capital social émis représenté à ladite assemblée.
 - 26.3 Dans l'éventualité d'un partage des voix, la proposition sera considérée comme rejetée.
- 26.4 Si les formalités relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales, telles que prévues par la Loi ou les présents Statuts, n'ont pas été observées, les décisions valables de l'Assemblée Générale ne seront adoptées lors d'une assemblée, que si à cette assemblée toutes les Personnes détenant un Droit d'Assemblée ont approuvé le processus



de prise de décision qui a eu lieu et avant que ce dernier n'ai eu lieu, les membres du Conseil de Gérance ont eu la possibilité de présenter leur avis.

26.5 Lors d'une Assemblée Générale, aucun droit de vote afférent à une Part Sociale détenue par la Société ou par une Filiale ne pourra être exercé. Cependant les créanciers gagistes et les usufruitiers des Parts Sociales détenues par la Société ou par une Filiale ne sont pas empêchés d'exercer les droits de vote, si le droit découlant du nantissement ou de l'usufruit a été créé préalablement à la détention de la Part Sociale par la Société ou par ladite Filiale. La Société ou une Filiale ne peuvent exercer les droits de vote liés à une Part Sociale sur laquelle elles détiennent un droit de nantissement ou d'usufruit.

26.6 Les Parts Sociales qui ne confèrent aucun droit de vote conformément à la Loi ou aux présents Statuts, ne sont pas prises en compte dans le calcul du nombre de voix exprimées par les Associés, du nombre d'Associés présents ou représentés, ou de la part du capital social émis représentée.

27. Vote.

- 27.1 Tous les votes ont lieu oralement. Le président est toutefois habilité à décider que les votes s'exprimeront au scrutin secret. S'il concerne la détention d'un vote par une personne, toute personne présente à l'assemblée détenant des droits de vote est habilitée à demander un scrutin secret. Aux fins du présent paragraphe «par écrit» désigne: bulletins de vote secret et anonyme.
 - 27.2 Les votes blancs et nuls ne seront pas pris en compte dans le calcul des votes.
- 27.3 Lors d'une assemblée, la décision du président dans le résultat des votes est définitive et sans appel. Cela s'applique également au contenu d'une résolution prises alors que le vote portait sur une proposition non-écrite. Néanmoins si l'exactitude de ladite décision est remise en cause immédiatement après avoir été prononcée, un nouveau vote aura lieu si, soit la majorité des personnes détenant des droits de vote présente à l'assemblée, soit si le vote initial n'a pas effectué par appel nominal ou par écrit, toute personne détenant des droits de vote présente lors de l'assemblée le demande. Les effets du vote initial seront réputés nuls et non avenus du fait du second vote.

28. Prise de décision en dehors de la tenue d'Assemblée.

- 28.1 Si et tant que la Société compte moins ou vingt-cinq Associés, les résolutions des Assemblées Générales peuvent également être prises en dehors de la tenue d'une assemblée, à condition que toutes les Personnes Détenant un Droit d'Assemblée aient donné leur accord à ladite procédure de prise de décision par écrit. Les votes seront exprimés par écrit. Préalablement à la prise des décisions, les membres du Conseil de Gérance auront eu la possibilité de présenter leur avis.
- 28.2 Chaque Associé doit s'assurer que le Conseil de Gérance soit informé par écrit des résolutions prises selon cette procédure dans les plus brefs délais. Dès qu'il en a connaissance, le Conseil de Gérance se chargera de conserver la résolution et de l'ajouter aux dossiers dont il est fait référence à l'Article 25.1.

29. Modifications des Statuts.

- 29.1 L'Assemblée Générale peut décider de modifier les présents Statuts par une résolution prise par une majorité en nombre d'Associés détenant au mois les trois-quarts du capital social émis. Les résolutions visant la modification des présents Statuts exigent un acte, devant être signé à cette fin devant un notaire agréé au Grand-Duché de Luxembourg. Lorsqu'une proposition de modifier les présents Statuts doit être présentée à une Assemblée Générale, la convocation à ladite assemblée doit indiquer ce fait ainsi qu'une copie de la proposition, incluant le texte complet, est déposée et disponible au principal établissement, centre de gestion effective et siège d'administration centrale de la Société à Luxembourg pour être consultée par les Personnes détenant un Droit d'Assemblée, jusqu'à la fin de la réunion. Depuis le jour du dépôt jusqu'à celui de l'assemblée, une Personne détenant un Droit d'Assemblée peut, sur sa demande, se faire délivrer une copie de la proposition à titre gratuit. Une modification des présents Statuts sera de nouveau rédigée sur un acte signé à cette fin devant un notaire agréé aux Pays-Bas.
- 29.2 La Société peut changer sa forme sociale. Un changement de forme sociale exige une résolution de changer de forme sociale, ainsi qu'une résolution de modifier les présents Statuts prise par l'Assemblée Générale, chacune adoptée par une majorité en nombre d'Associés détenant au mois les trois-quarts du capital social émis. En outre, un changement de forme sociale est soumis aux dispositions concernées de la Loi. Un changement de forme sociale n'a pas pour conséquence de mettre fin à l'existence de la Société.

30. Dissolution et Liquidation.

- 30.1 La Société peut être dissoute par une décision prise à cet effet, par l'Assemblée Générale. Lorsqu'une proposition de dissoudre la Société est présentée à une Assemblée Générale cela doit figurer dans la notice de convocation. La décision de dissoudre la Société exige un acte, devant être signé à cette fin devant un notaire agréé au Grand-Duché de Luxembourg.
- 30.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée générale, les membres du Conseil de Gérance deviendront liquidateurs des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.
 - 30.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents Statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.



30.4 Le solde disponible après remboursement des dettes de la Société dissoute sera réparti entre les Associés au prorata de la valeur nominale totale des Parts Sociales que chacun détient.

30.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions concernées de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Joost Anton Mees, né le 27 septembre 1978, à Delft, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que membre A du Conseil de Gérance de la Société, Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958, à Schiedam, Pays-Bas et ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que membre A du Conseil de Gérance de la Société et Edward Hendrik Vermeer, né le 15 mai 1963, à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 38 an der Strachen, L-7362 Helmdange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que membre B du Conseil de Gérance de la Société, à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir au notaire instrumentant ainsi qu'à tout employé et/ou avocat de Loyens Loeff Amsterdam et Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour effectuer toutes les actions et pour signer tous les documents jugés nécessaires ou utiles en rapport avec les résolutions qui précèdent (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises et néerlandaises compétentes).

Estimation des frais

Le montant des dépenses en rapport avec le présent acte s'élève à environ trois mille Euros (EUR 3.000.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. Relation: LAC/2014/24835. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104676/1111.

(140125218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Discovery Group of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 75.435.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of April.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Discovery Group of Funds, a public limited company qualifying as an investment company with variable share capital (the "Company"), having its registered office at 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

The Company is registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 75435.

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maitre Marthe Thyes-Walch, notary residing in Luxembourg, on the 17 th of April 2000, published in the Memorial C number 397 of 3 June 2000. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 3 April 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1254 of 21 May 2012.

The Meeting was opened at 2:30 p.m. by Mr. Quentin Mallié, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints Ruta Gadeliauskaite with professional address in Luxembourg, as secretary.

The Meeting elects Claudia Schmidt, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The chairman then states:



- A. Since only registered shares have been issued by the Company, the present Meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail on 27 March 2014 to all shareholders registered in the Company's shareholders register.
- B. Pursuant to article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting shall validly deliberate if at least one half of the capital is represented and the resolution regarding the distribution of interim dividend can be taken by a simple majority of the votes cast while the resolutions regarding the liquidation of the Company can be taken by at least two-thirds of the votes cast.
- C. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

- D. As appears from the said attendance list, 53,822.50 shares out of 64,313.7316 shares in circulation are present or represented at the present meeting. The present Meeting is therefore regularly constituted and may deliberate on the agenda;
- D. Consequently, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items of the following agenda:
- 1. Distribution of interim dividend to all shareholders holding Sub-Class I-D Shares (LU0211289888) in Class I as follows:

- 2. Dissolution of the Company and beginning of the liquidation procedure of the Company with effect as of 30 April 2014.
- 3. Appointment of Deloitte Tax & Consulting, société à responsabilité limitée, represented by Mr Michael Jean Joseph Martin as liquidator and determination of the liquidator's powers.
 - 4. Miscellaneous

After the foregoing has been approved by the Meeting, the following resolutions have been taken unanimously:

First resolution

The meeting decides to distribute interim dividends to all shareholders holding Sub-Class I-D Shares (LU0211289888) in Class I as suggested by the Board of Directors:

Ex date	Pay date	Dividend
		per Share
14 April 2014	16 April 2014	USD 9.9961

Second resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law, the Meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings with effect as of 30 April 2014.

Third resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint Deloitte Tax & Consulting, société à responsabilité limitée, with registered office at 560, Rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 165178, represented by Mr Michael Jean Joseph Martin as liquidator (the "Liquidator").

The Meeting grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realise the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company or in accordance with the terms of any future agreement to be made between the Company and the shareholders in this respect.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law. He may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law without the authorization of the Meeting in the cases in which it is requested by law.

He may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.



The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the Meeting, the Meeting was closed at 3.00 p.m.

Whereof, the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above persons appearing, the present deed is worded in English only.

The document having been read to the persons appearing, all known by the notary by their names, first names, civil status and residence, the said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Signé: Q. MALLIE, R. GADELIAUSKAITE, C. SCHMIDT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2014. Relation: LAC/2014/18429. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074612/92.

(140087464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Patron Snowdon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 187.260.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456, here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on May 14 th 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

- **Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Snowdon S.à r.l." (the Company).
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

- **Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.



- Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1) per each share.
- **Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.
- **Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.
- Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.



- Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

- Art. 14. The Company's year starts on January 1 st and ends on December 31 st of each year.
- **Art. 15.** Each year, with reference to December 31 st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Patron Investments IV S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31 st, 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) corresponds to the amount of twenty-four thousand four hundred forty-seven Euro and fifty-eight Eurocent (EUR 24,447.58) according to the exchange rate published on \times xe.com on May 15 th, 2014.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mr Emmanuel Mougeolle, director, born in Épinal, France, on July 3 rd , 1977, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy (Belgium) on November 12 th , 1969, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 - 2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.



Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seize mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 mai 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

- **Art. 1** er. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Snowdon S.à r.l." (ci-après, la Société).
- Art. 2. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille. La société peut également accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement et l'exploitation de toute opération mobilière et immobilière situé dans tout pays.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.
- **Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.
- **Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle



il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

- Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

- **Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.



Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites Patron Investments IV S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

La somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) correspond à la somme de vingt-quatre mille quatre cent quarante-sept Euros et cinquante-huit Eurocent (EUR 24,447.58) conformément au taux de change publié sur xe.com en date du 15 mai 2014.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Mr Emmanuel Mougeolle, gérant de Sociétés, né à Épinal, France, le 3 juillet 1977, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- Madame Géraldine Schmit, gérant de Sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2014. LAC/2014/23058. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074983/293.

(140087971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

OCM Luxembourg Serviced Apartments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.950,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.382.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of March,

before us, Maître Francis Kesseler, notary in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg Serviced Apartments Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.382 and having a share capital amounting to twelve thousand five hundred and three euros (EUR 12,503.-) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary passed on October 26, 2012, which deed was



published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 24, 2013, number 181, page 8658. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on March 6, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.343 and having a share capital amounting to EUR 1,127,300.- (EPF III),

here represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Mr Max Daniel Thorne, company manager, born on August 10, 1967 in Walton in Thames and having his address at Wispington House, Worster Road, Cookham, Maidenhead, Berkshire, SL6 9JG, United Kingdom, (the First MIP Shareholder),

here represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

Mr Simon John Scott, company manager, born on September 3, 1972 in Folkestone and having his address at Heybourne, Stonefield Road, Naphill, Bucks, HP14 4SP, United Kingdom (the Second MIP Shareholder, and together with EPF III and the First MIP Shareholder, the Shareholders),

here represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary, to record the following:

- I. The twelve thousand five hundred and one (12,501) class A ordinary shares in the Company having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and the two (2) class C ordinary shares in the Company having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, representing the entire share capital of the Company in an amount of twelve thousand five hundred and three euros (EUR 12,503.-) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may validly deliberate upon the items of the agenda reproduced below.
 - II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
 - (i) Waiver of convening notices;
- (ii) Reduction of the share premium account of the Company connected to the class A ordinary shares of the Company by an amount of ten thousand euros (EUR 10,000.-), and use of such amount to pay up in full the subscription price of the MIP Shares (as defined below);
- (iii) Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred and forty-seven euros (EUR 447.-) in order to bring it from its present amount to an amount of twelve thousand nine hundred and fifty euros (EUR 12,950.-) through the issuance of two hundred and forty-seven (247) class B ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the B Shares) and two hundred (200) MIP ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the MIP Shares);
 - (iv) Subscription for and payment in full of the B Shares and of the MIP Shares;
- (v) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;
- (vi) Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any employee and/or manager of the Company and to any lawyer and/or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and
 - (vii) Miscellaneous.
 - III. The Meeting hereby takes the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second Resolution

The Meeting resolves to reduce the share premium account of the Company connected to the class A ordinary shares of the Company by an amount of ten thousand euros (EUR 10,000.-), and resolves that such amount shall be used to pay up in full the subscription price of the MIP Shares.



Third Resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and forty-seven euros (EUR 447.-) in order to bring it from its present amount to an amount of twelve thousand nine hundred and fifty euros (EUR 12,950.-) through the issuance of the B Shares and of the MIP Shares.

Subscription - Payment

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions and payments:

- 1. Mr Max Thorne, represented as stated hereabove, declares to subscribe to one hundred (100) MIP shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and the Meeting resolves to fully pay them up by way of incorporation of existing share premium connected to the class A ordinary shares in an amount of five thousand euros (EUR 5,000.-) (the First Contribution), which shall be allocated as follows:
- an amount of one hundred euros (EUR 100.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of four thousand nine hundred euros (EUR 4,900.-) is to be allocated to the share premium account of the Company connected to the MIP shares;
- 2. Tower Pension Trustees Limited, a limited company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at Colston Tower, Colston Street, Bristol, Avon BS1 4UX, United Kingdom and registered with the Companies House under the number 2178783, here represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, intervenes to the present deed and declares (i) to subscribe to two hundred and forty-seven B shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of two hundred and forty-seven euros (EUR 247.-) (the Second Contribution);
- 3. Mr Simon Scott, represented as stated hereabove, declares to subscribe to one hundred (100) MIP shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and the Meeting resolves to fully pay them up by way of incorporation of existing share premium connected to the class A ordinary shares in an amount of five thousand euros (EUR 5,000.-) (the Third Contribution, and together with the First Contribution and the Second Contribution, the Contributions), which shall be allocated as follows:
- an amount of one hundred euros (EUR 100.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of four thousand nine hundred euros (EUR 4,900.-) is to be allocated to the share premium account of the Company connected to the MIP ordinary shares.

The amount of the Contributions is at the free disposal of the Company.

Fourth Resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall from now on read as follows:

" Art. 5 Capital.

- 1.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand nine hundred and fifty euros (EUR 12,950.-) represented by (i) twelve thousand five hundred and one (12,501) A Shares, (ii) two hundred forty-seven (247) B Shares, (iii) two (2) C Shares and (iv) two hundred (200) MIP Shares, all in registered form with a nominal value one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 1.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 1.3 Where a share premium is paid at the issuance of new Shares, such share premium shall be exclusively linked to the class of Shares for which it was paid in."

Fifth Resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager and/or employee of the Company and to any lawyer and/or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the shareholders' register of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).



Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour de mars,

par-devant nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés d'OCM Luxembourg Serviced Apartments Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.382 et ayant un capital social d'un montant de douze mille cinq cent et trois euros (EUR 12.503) (la Société). La Société a été constituée le 26 octobre 2012 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 janvier 2013, numéro 181, page 8658. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 6 mars 2014 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.343 et ayant un capital social d'un montant de 1.127.300 EUR (EPF III),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

M. Max Daniel Thorne, gérant de sociétés, né le 10 août 1967 à Walton in Thames et ayant son adresse à Wispington House, Worster Road, Cookham, Maidenhead, Berkshire, SL6 9JG, Royaume-Uni, (le Premier Associé MIP),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

M. Simon John Scott, gérant de sociétés, né le 3 Septembre 1972 à Folkestone et ayant son adresse à Heybourne, Stonefield Road, Naphill, Bucks, HP14 4SP, Royaume-Uni (le Deuxième Associé MIP, et ensemble avec EPF III et le Premier Associé MIP, les Associés),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ordinaires de classe A de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les deux (2) parts sociales ordinaires de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société qui s'élève à un montant de douze mille cinq cent trois euros (12.503 EUR) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-dessous.

- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- (i) Renonciation aux formalités de convocation;
- (ii) Réduction du compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales ordinaires de classe A de la Société d'un montant de dix mille euros (10.000 EUR), et utilisation de ce montant afin de libérer intégralement le prix de souscription des Parts Sociales MIP (comme définies ci-dessous);
- (iii) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante-sept euros (447,- EUR) afin de le porter de son montant actuel au montant de douze mille neuf cent cinquante euros (12.950,- EUR) par l'émission de deux cent quarante-sept (247) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les Parts Sociales B) et deux cents (200) parts sociales ordinaires MIP ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les Parts Sociales MIP);
 - (iv) Souscription et libération intégrale des Parts Sociales B et des Parts Sociales MIP;
- (v) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications reprises ci-dessus;
- (vi) Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant et/ou employé de la Société et à tout avocat et/ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg



agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

- (vii) Divers.
- IV. L'Assemblée prend de ce fait les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide de réduire le compte prime d'émission de la Société lié aux parts sociales ordinaires de class A d'un montant de dix mille euros (10.000,- EUR), et décide que ce montant sera utilisé afin de libérer intégralement le prix de souscription des Parts Sociales MIP.

Troisième Résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante-sept euros (447,-EUR) afin de le porter de son montant actuel au montant de douze mille neuf cent cinquante euros (12.950,-EUR) par l'émission des Parts Sociales B et des Parts Sociales MIP.

Souscription - Libération

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et libérations suivantes:

- 1. M. Max Thorne, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cent (100) parts sociales MIP ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et l'Assemblée décide de les libérer entièrement par l'incorporation d'une prime d'émission existante et liée aux parts sociales ordinaires de classe A d'un montant de cinq mille euros (5.000,-EUR) (le Premier Apport), qui sera affecté comme suit:
 - un montant de cent euros (100,- EUR) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et
- un montant de quatre mille neuf cents euros (4.900,- EUR) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales MIP;
- 2. Tower Pension Trustees Limited, une limited company constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social à Colston Tower, Colston Street, Bristol, Avon BS1 4UX, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Companies House) sous le numéro 2178783, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, intervient au présent acte et déclare (i) souscrire à deux cent quarante-sept parts sociales B ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent quarante-sept euros (EUR 247,-) (le Deuxième Apport);
- 3. M. Simon Scott, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cent (100) parts sociales MIP ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et l'Assemblée décide de les libérer entièrement par l'incorporation d'une prime d'émission existante et liée aux parts sociales ordinaires de classe A d'un montant de cinq mille euros (5.000,-EUR) (le Troisième Apport, et ensemble avec le Premier Apport et le Deuxième Apport, les Apports), qui sera affecté comme suit:
 - un montant de cent euros (100,- EUR) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et
- un montant de quatre mille neuf cents euros (4.900,- EUR) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales ordinaires MIP.

Le montant des Apports est à la libre disposition de la Société.

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

- 1.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille neuf cent cinquante euros (12.950 EUR), représenté par (i) douze mille cinq cent un (12.501) Parts Sociales A, (ii) deux cent quarante-sept (247) Parts Sociales B, (iii) deux (2) Parts Sociales C et (iv) deux cents (200) Parts Sociales MIP, toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 1.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 1.3. Lorsqu'une prime d'émission est versée à l'émission des nouvelles Parts Sociales, cette prime d'émission sera exclusivement liée à la classe de Parts Sociales pour laquelle elle a été versée."



Cinquième Résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant et/ou employé de la Société et à tout avocat et/ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Coûts

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT Acte, rédigé et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: EAC/2014/4032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014074968/252.

(140087470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Goodman Peppermint Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 164.554.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Mai 2014.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2014074703/14.

(140088054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

GSLP I Offshore B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.748.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of May,

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholder of GSLP I Offshore B S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 138.748 (the "Company").

THERE APPEARED:

GSLP I Offshore Investment Fund B, L.P., a corporation organized and existing under the laws of Cayman Islands, duly registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-26085, having its registered office at Ugland House, KY - KY1 - 1104 Grand Cayman;

(the "Shareholder").

here represented by Mrs Marielle STIJGER, private employee, having her professional address in Luxembourg,



by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Said appearing party, represented as mentioned above, requests the undersigned notary to draw up the following:

Agenda

The amendment of the first and second paragraph of article 10 of the articles of incorporation of the Company, in order to cancel the minimum number of managers as well as to cancel the managers' classes (A and B).

After this had been set forth, the Shareholder, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Shareholder decides to amend the first and second paragraphs of article 10 of the articles of incorporation of the Company, in order to cancel the minimum number of managers as well as to cancel the managers' classes (A and B). The article 10 of the articles of incorporation of the Company henceforth shall read as follows:

"Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extend applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager"."

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société GSLP I Offshore B S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12,500 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.748 (la «Société»).

A COMPARU:

GSLP I Offshore Investment Fund B, L.P., une société constituée et opérant sous le droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-26085, ayant son siège social au Ugland House, KY - KY1 - 1104 Grand Cayman;

(L'«Associé»),

ici représentée par Madame Marielle STIJGER, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui;

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Agenda

La modification du premier et du deuxième paragraphe de l'article 10 des articles de constitution de la Société, afin de supprimer le nombre minimum de gérants de la Société et de supprimer les classes de gérants (A et B).

Ceci ayant été exposé, l'Associé, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte la décision suivante.



Résolution unique

L'Associé décide de modifier le premier et le deuxième paragraphe de l'article 10 des articles de constitution de la Société afin de supprimer le nombre minimum de gérants de la Société et de supprimer les classes de gérants (A et B). L'article 10 des Articles de constitution de la Société aura désormais la teneur suivante:

"Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique»."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms usuels, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. STIJGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2014. LAC/2014/23233. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société:

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074740/91.

(140088388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Goodman Teal Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 169.412.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Mai 2014.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2014074705/14.

(140087962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Grosvenor 49 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 161.354.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Monsieur Geoffroy t'Serstevens en sa qualité de gérant de Classe B de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 mars 2014, il a été décidé de nommer TREVES SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.249, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant de Classe B en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Suite à la démission de Monsieur Franck Ruimy en sa qualité de gérant de Classe A de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 16 mai 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxem-



bourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant de Classe A en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mr. Geoffroy t'Serstevens as a Class B manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 25 March 2014, it has been decided to appoint TREVES SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.249, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as Class B manager in place of the resigning manager for an indefinite period.

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy as a Class A manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 16 May 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as Class A manager in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074736/35.

(140088092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

GACEREF Luxco Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 159.028.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 23 avril 2014 que:

- Le siège social de la Société a été transféré au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074709/13.

(140087647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Ikano Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 65.555.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 mai 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la société qui a été tenue en date du 27 mai 2014 que les décisions suivantes ont été prises.

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique approuvant les comptes de l'exercice social 2014, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

Philippe BOUNSONG, Administrateur et Administrateur Délégué

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Yohann ADOLPHE, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Zhanna GEVORGYAN, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Thérèse RÖRSTRAND, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Lars-Åke Stefan JONASSON, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises agréé

DELOITTE Audit S.à r.l, RCS Luxembourg B0067895

adresse professionnelle 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg



Luxembourg, le 27 mai 2014. Arja Taaveniku

Président

Référence de publication: 2014074780/29.

(140088229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

HayFin Ruby II Luxembourg SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 162.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074753/10.

(140088495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

GSLP I Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.795.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014074745/14.

(140088203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Global Hotels & Resorts Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.383.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Fabrice Mas

Administrateur

Référence de publication: 2014074726/13.

(140087568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Fredinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 153.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014074683/10.

(140088024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck